



Le Président de la République est intervenu ce jeudi 25 août 2022 à l'occasion de la réunion de rentrée des Recteurs, par un [discours](#) posant les grandes orientations du quinquennat qui commence. pour l'Ecole

On pourra retenir ;

1. Une priorité donnée à l'orientation par la création d'une demi-journée avenir hebdomadaire à partir de la cinquième ouverte au monde économique et social.

« Et nous créerons aussi, à partir de la cinquième, **une demi-journée avenir hebdomadaire** qui éveillera des vocations, favorisera une meilleure orientation en faisant découvrir aux élèves de nombreux métiers, notamment des métiers techniques, manuels, métiers relationnels mettant en valeur d'autres formes d'intelligence que le savoir académique. **Ouvrir, en quelque sorte, l'école aux métiers, aux savoirs, aux pratiques, qui ne sont pas forcément celles qui s'y enseignent ou qui sont connues. »**

A noter que les différents dispositifs de formation des encadrants à l'orientation que nous avons mis en place pour une meilleure connaissance des parcours d'études et de lien au monde économique trouveront toute leur place dans ce cadre

2. Une réforme en profondeur de la voie professionnelle au lycée inspirée par les succès de l'apprentissage que devra favoriser la nomination de la nouvelle Ministre Déléguée en charge de l'enseignement et de la formation professionnels à double Tutelle (Ministères de Education Nationale et du Travail)

Il s'agira

- d'augmenter la durée d'au moins 50% la durée des stages avec une rémunération plus importante et progressivement convergente,
- de renforcer la place du monde économique aux Conseils d'Administration des établissements et en développant le recrutement de professeurs associés issus du monde économique,
- D'assumer de fermer et ouvrir des filières en fonction de la réalité du monde économique et de l'insertion des jeunes.

« Et donc ce qu'on a réussi à faire à travers la réforme de l'apprentissage, nous devons en tirer des conséquences pour réussir la réforme de la voie professionnelle, parce qu'il n'y a aucune fatalité, c'est bien ce qu'on a vu. Et qu'est-ce qu'on a fait ? **On a levé tous les tabous, on a fait un geste de confiance.** On a dit : l'apprentissage, on l'a valorisé. On a dit : c'est important. On a fait confiance aux métiers qui recrutaient des apprentis, en regardant avec les branches professionnelles, les cahiers des charges, de compétences, mais aussi d'organisation du temps.

On a simplifié les aides et on en a mis davantage, et on est sortis des débats que nous adorons chez nous pour savoir si c'était l'Education nationale ou le Travail, ...

... Et donc, il vous reviendra de bâtir cette transformation profonde avec les Ministres, mais **en confiant aux lycées professionnels l'autonomie, les moyens d'innover, de mieux préparer les jeunes au monde de l'entreprise, et de développer les temps de stage d'au moins 50 %, en rémunérant de manière correcte ces stages**. C'est un des leviers formidables de leur valorisation. Et aujourd'hui l'écart qu'il y a entre les stages que nous connaissons en lycée pro et ce que touche un apprenti n'est pas soutenable. **On va devoir aller vers une convergence de toute façon, nous le savons, de ces dispositifs**. De recruter davantage de professeurs associés issus du monde professionnel, qui verra sa place renforcée dans les conseils d'administration...

...Il vous faudra donc revoir, en lien avec les régions, la carte des formations, **assumer ensemble de fermer celles qui n'insèrent pas, et développer celles qui marchent. En créer aussi de nouvelles tournées vers les secteurs qui recrutent, adapter les diplômes aux nouvelles compétences requises en faisant preuve d'agilité**.

Là encore la démarche « Excellence Pro » qui intègre l'Agence, le Portail, les Formations à l'Orientation ainsi que la politique partenariale avec le monde économique trouvent toute leur légitimité dans cette orientation et devra être approfondie.

3. Une revalorisation standard de 10% pour tous les enseignants qui pourra monter à 20% pour ceux qui accepteront des missions complémentaires d'accompagnement des élèves dans le cadre d'un pacte de confiance avec les enseignants.

« À cela s'ajoutera **ce pacte pour les enseignants qui lui permettra, sur une base volontaire ouverte, à toutes et à tous, pour celles et ceux qui veulent s'engager dans le suivi individualisé, dans des missions supplémentaires, dans des tâches d'encadrement, dans des actions qui ont du sens** et qui sont déjà la réalité de tant et tant de nos enseignants, de pouvoir être reconnus dans cette tâche et rémunérés, et donc d'avoir en quelque sorte un deuxième volet, qui n'est pas celui d'une revalorisation générale mais d'un pacte pour les enseignants, et qui permettra une rémunération supplémentaire. **Ce qui conduira, par rapport au statu quo ante, de pouvoir mener cette augmentation jusqu'à 20% de celle-ci, grâce au pacte...** »

4. Une refonte de la formation des enseignants avec des parcours démarrant après le Bac

« Et puis on a souvent, compte-tenu de la rémunération faite, demandé des diplômes universitaires qui étaient excessifs pour certains, en formant insuffisamment au métier lui-même pour d'autres, si je résume en termes sommaires le constat que je peux faire avec vous. Je crois qu'il faut assumer que c'est une vocation, un engagement, un métier formidable qui a du sens et qui, comme la nation a parfois su le faire, peut-être doit nous donner l'audace de regarder que **des gens ont le droit de s'engager dès le baccalauréat dans ce beau métier, d'avoir une filière qui est un peu fléchée, un peu accompagnée, valorisée, où on leur permet de consolider des savoirs fondamentaux qui seront indispensables pour exercer leur métier, des savoirs pratiques, mais aussi un parcours ad hoc.** »

On pourra noter que cette orientation vient à la rencontre de la réflexion engagée par RenaSup sur les CPES orientées vers les métiers de l'enseignement dans la logique des Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles.

5. Un pacte de confiance donnant plus d'autonomie aux établissements dans leur recrutement et leur organisation avec des projets d'établissement nouveaux, articulés à une logique d'innovation pédagogique.

« Et donc, ce que je souhaite qu'on lance ensuite, pour l'école c'est un grand travail. J'ai envie d'appeler ça : grand travail, **dont l'objectif est de bâtir un projet nouveau, école par école...**
...C'est pour moi le cœur de ce que nous devons conduire et donc, ce travail doit permettre à toute la communauté éducative **de bâtir un projet au niveau de l'établissement et après peut-être d'en avoir, de manière plus large, au niveau de ce qui est un bassin de vie, autour des directrices et directeurs d'établissement, avec les enseignants,** avec aussi les parents d'élèves, avec les partenaires associatifs qui sont en charge du périscolaire,

avec évidemment nos élus locaux qui vont jouer un rôle essentiel dans cette aventure, au sens noble du terme, pour bâtir leurs projets au plus près des besoins de leurs élèves. **Ce qui veut dire, donner plus d'autonomie aux établissements dans leur organisation, dans les recrutements, plus de liberté aux professeurs, redonner aux équipes de nouvelles marges de manœuvre pour faire mieux réussir nos enfants** et redonner ce faisant le goût, le sens de la mission. C'est une vraie révolution copernicienne que je vous propose, et je pèse mes mots.

Le deuxième élément c'est qu'on y met de l'argent, au moins 500 millions d'euros sur le fonds d'innovation pédagogique, et que cet argent sera au plus près du terrain et qu'il doit être déboursé au plus vite. Et donc je veux des procédures simples, et je veux qu'on puisse aller très vite pour accompagner ces innovations, ces nouvelles pratiques et qu'au fond, là aussi, on aille au bout de ce qu'on a fait dans des tas d'autres secteurs. »

[Le discours intégral et la video](#)

Autant de sujets qui devront guider notre réflexion au moment où la démarche Prospective engagée par le SGEN passe à la phase de mise en œuvre.

RenaSup souhaite à chacun une excellente rentrée

CONTACT



Site internet



Notre forum



Vous recevez cette communication car vous avez donné votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#).